ATELIER DE PRESENTATION DES RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES PRATIQUES ANORMALES SUR LES PRINCIPAUX CORRIDORS DE L'AFRIQUE CENTRALE (OPA- AC)

NOTE CONCEPTUELLE

N'Djamena, le 28 Septembre 2022

Lieu : Hôtel LEDGER PLAZA

1) Contexte

Le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad sont les six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). **La RCA et le Tchad ne possèdent pas de littoral** et dépendent pour leurs échanges extérieurs principalement du port de Douala au Cameroun et dans une moindre mesure du port de Pointe Noire au Congo pour la RCA. L'approvisionnement de ces deux pays se fait par voie routière, sur des corridors dont certains ont fait l'objet de conventions et d'autres pas encore.

Les coûts de transport le long des corridors reliant les pays de la CEMAC sont cités comme les plus élevés du monde (*Kunaka et Carruthers, 2014*). La principale conséquence de ces coûts de transport élevés est le renchérissement des produits d'importation et d'exportation avec, entre autres corollaires, un frein au commerce intra régional et une faible compétitivité des économies des pays de la sous-région.
Selon plusieurs études dont celle de la Banque Mondiale réalisée par l'ISSEA en 2015 : « Tracking industries qualitative survey in Cameroon for the transit in the sub-region », de nombreux facteurs à l'origine de cette situation ont été identifiés par les principaux acteurs sur les corridors, parmi lesquels :

- ✓ les difficultés rencontrées aux ports d'entrée (Douala, Kribi), notamment concernant la digitalisation de certaines procédures douanières, le chargement du fret, la pose du dispositif de suivi GPS, le cautionnement, la gouvernance douanière et portuaire ;
- ✓ la non-application exhaustive des conventions bilatérales de transit ;
- ✓ la mauvaise situation des services de transport (vétusté du parc camions, absence de professionnalisation du secteur, non efficacité du système de quotas de fret, faibles capacités des transporteurs routiers et des conducteurs) ;
- ✓ les questions de sécurité des camionneurs et de sécurité routière ;
- ✓ la multiplicité des postes de contrôles conventionnels et surtout non conventionnels le long des corridors (en moyenne 1 contrôle tous les 10 kms entre Douala et N'Djamena)…

Malgré les dispositifs réglementaires et administratifs, ainsi que toutes les tentatives à l'échelle des pays et entre pays, de nombreux dysfonctionnements sont toujours observés sur les corridors. Dans le but de mesurer et d'éliminer ces dysfonctionnements, Le Programme Régional de Facilitation des Transports et du Transit, adopté en 2006 par les Etats membres en concertation avec les bailleurs de fonds, porte, entre autres, sur la mise en place d'un observatoire des pratiques anormales (OPA) sur les deux corridors pilotes : le corridor Douala-Bangui (1.431 km) et le corridor Douala–N'Djamena (1.844 km en liaison directe via Nguéli, 1.934 km liaison par KOUTERE). Le deuxième Comité de Pilotage du PACIE, tenu à Douala du 17 au 18 octobre 2016, a ajouté le corridor Yaoundé-Libreville (790 km).

C'est dans cet ordre d'idées que, dans le cadre du 11ème Fonds Européen de Développement, financé par l'Union européenne, un Observatoire des Pratique Anormale sur les corridors d'Afrique Centrale a été retenu dans le Programme d'appui à la Gouvernance des infrastructures régionales et nationales (PAGIRN). Et l'Institut Sous régional de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ISSEA) a ainsi bénéficié d'un contrat de services pour la mise en place d'un observatoire qui aura pour objectif de collecter et d'analyser les données de transport permettant d'observer, analyser et publier, à périodicité régulière et sur la base de critères définis, les

pratiques anormales le long des corridors routiers afin de sensibiliser les principaux acteurs et les décideurs dans le but d'éliminer progressivement ces pratiques anormales

Les entraves décriées se caractérisent essentiellement par la multiplication et la fréquence des contrôles, les longues attentes aux frontières, des pertes de temps aux postes de contrôle et des paiements illicites lors de certains contrôles. Elles ont pour conséquences, comme il a été noté, d'accroître les coûts des opérations de transport et la perte de compétitivité des économies des pays de la CEMAC. En outre, on note de la part de certains opérateurs, des pratiques en marge de la réglementation et/ou des normes modernes de transport.
L'OPA a donc pour but de mesurer et d'éliminer ces dysfonctionnements, d'assurer la fluidité sur les corridors conventionnels par le respect du nombre de postes de contrôle à 5 check-points sur le corridor Douala – N'Djamena et 3 sur Douala – Bangui.
En effet, l'Observatoire est destiné à suivre régulièrement les pratiques anormales sur les axes routiers inter-Etats et faire prendre par les autorités compétentes des secteurs concernés, les mesures correctrices appropriées. Il est question avec cet OPA d'instaurer une bonne gouvernance routière sur les principaux corridors de l'Afrique centrale.

Il s'agit d'assurer le suivi d'un échantillon de véhicules sur les corridors retenus. L'échantillon a été constitué par un tirage aléatoire stratifié, les variables de stratification étant la destination (Bangui/ N'Djamena/Libreville) et le type de cargaison. L'unité d'observation est un voyage d'une cargaison en transit. Chaque trimestre, il est prévu de suivre un échantillon d'environ 125 unités. A la suite des traitements, des présentations des résultats sont prévues chaque année au cours des ateliers nationaux et d'un atelier régional à l'issue desquels les recommandations sont transmises au dispositif décisionnel de la CEMAC, et un système de suivi de la mise en œuvre de ces recommandations est établi.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ Fournir des données fiables, pertinentes et spécifiques sur les obstacles à la fluidité du trafic sur ces corridors ;
- ✓ Identifier les facteurs qui expliquent les pratiques anormales ;
- ✓ Susciter les réformes permettant d'améliorer la fluidité du trafic.

Au cours de sa deuxième année de mise en place, l'OPA-AC a organisé l'atelier régional de lancement et de présentation des premiers résultats le 11 novembre 2021 à Yaoundé.

Cet atelier qui a connu la participation des Responsables des Directions et organes en charges et des Transport, des Douanes et de la Gendarmerie, ainsi des organisations patronales et des bailleurs de fonds, a abouti à la rédaction des recommandations dont certaines sont orientées à l'attention des Etats de la CEMAC à travers les Ministères sectoriels chargés de la préparation et du suivi des décisions gouvernementales et communautaires.

Etant donné qu'il est prévu un atelier spécifique dans chaque pays concerné avec une plus large mobilisation des acteurs nationaux et une plus grande sensibilisation sur les enjeux du projet, **l'atelier pays de la RCA s'est tenu le 19 Août 2022 à Bangui, sous le Patronage de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Cela a permis de mobiliser, de sensibiliser les principaux les acteurs et faire une large communication dans les médias**. L'atelier de N'Djamena est organisé dans la même perspective.

2) Objectifs de l'atelier

a. Objectif principal

L'objectif principal de cet atelier est de présenter aux principales parties prenantes, ainsi qu'à l'opinion public, les activités du projet, et d'autre part d'examiner les derniers résultats de l'OPA, de faire le suivi des premières recommandations et de rédiger des nouvelles recommandations à l'attention des états de la CEMAC.

b. Objectifs spécifiques

Cet atelier réunion a pour objectifs spécifiques de :

- Rappeler les activités du projet, ses composantes, les résultats attendus ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des premières recommandations ;
- **Présenter les derniers résultats ;**
- Proposer des nouvelles recommandations à soumettre aux hautes autorités régionales.

3) Résultats attendus

A l'issue de cet atelier, les résultats escomptés sont les suivants :

- Les acteurs nationaux des corridors (secteur public et secteur privé) ont une appropriation suffisante des objectifs et des enjeux du projet OPA-AC ;
- Les parties prenantes aux enquêtes sur les corridors sont suffisamment sensibilisées sur leurs rôles dans la réussite du projet ;
- Les derniers Rapports et Bulletins sont appropriés par les principaux acteurs;
- La communication (aussi bien institutionnelle que publique) sur le projet est améliorée.

4) Financement

Cet atelier, ainsi que tous autres ateliers régionaux et nationaux, est financé par le budget de l'OPA qui bénéficie du financement de l'Union Européenne.

5) Méthodologie et calendrier

Les travaux dureront une journée et se dérouleront sous forme d'exposés-échanges répartis ainsi qu'il suit :

Programme de l'atelier :

N°	Activité	Responsable	Observation
8h30 - 9h00	Accueil des participants	ISSEA et Point Focal	
9h00 - 9h30	Discours d'ouverture **CEMAC/DG-ISSEA** **D. Union Européenne** **Ministre des Transports et de la Sécurité Routière**	ISSEA/PF	
9h30 - 10h00	Photo de famille, Pause-café et **Point de presse**	Tous les participants Ministre et DG-CP	
10h30 - 11h00	Rappel des activités de l'OPA Présentation des premières recommandations et suivi	ISSEA/Point Focal	
11h00 - 12h00	Présentation des derniers résultats	ISSEA	
12h00 -12h30	Echanges	Tous les participants	
12h30 – 13h30	Déjeuner	Tous les participants	
14h00 -14h30	Rédaction des recommandations		
14h30- 15h00	Clôture Lecture des Recommandations Mot de de clôture	 Point Focal CEMAC/ISSEA	

6) Les participants

Les participants ciblés, sont les acteurs des corridors**.** Le nombre de participants est estimé à 20 personnes, en dehors des Experts.

- CEMAC :

- Représentant pays
- DG de l'ISSEA

- *ADMINISTRATIONS PUBLIQUES NATIONALES : (11)*

- Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (01);
- Ministère des Transports et de la Sécurité Routière (02);
- Ministre Délégué à la Présidence du Conseil, Chargé de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (01);
- Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (01) ;
- Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Etranger (1) ;
- Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration (01) ;
- Direction Générale de la Gendarmerie (01)
- Direction Générale des Douanes (02) ;
- DG de L'office Nationale de Sécurité Routière (ONASER) (1) ;
- Point Focal (01) ;

- *ACTEURS de la SOCIETE CIVILE (06)*

- Conseil des Chargeurs Tchadiens (01) ;
- Bureau National de Fret Tchadien (BNFT) (01)
- Syndicats des conducteurs (2)
- Syndicats des Transporteurs (2)
- Président de la Chambre de commerce (1)

- *DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN Tchad (02)*

- Chef de Coopération ;
- Chef de la section Infrastructures ;

- *CELLULE D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED DU CAMEROUN (01)*

- Expert infrastructures ;

- *PTF (04)*

- BM (1)
- BAD (1)
- Représentation Port Autonome de DOUALA (1)
- BDEAC (1)

- *ISSEA (05) ;*

-